Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212902936-20260407-DEL07042603-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREGUNC
Arrondissement de Quimper – Département du Finistère

Séance du 7 avril 2026

2026/04/07-03

Objet :	Nombre de conseillers en exercice	**29**
Commission d'appel d'Offres (CAO)	Nombre de présents	**24**
	Nombre de votants	**29**

Par suite d'une convocation en date du 1er avril 2026, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie **le 7 avril 2026 à 19 h 00**, en séance publique sous la présidence de
Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents

BELLEC Olivier – BRAESCU ANDRIEU Morgane – CARDUNER Didier – LALLEMENT Dominique – MARREC Gauthier – GEORGES Valérie – LE GRAND Bruno – NAVINER Marylène – LE DUC Didier – DREAU Liliane – JOUTEL Florian – GUEZENEC Elise – BORDENAVE Bruno – BOSSER GODREAU Véronique – AUDET Olivier – LE FLOC'H Véronique – ROBIN Yves – GIRARD Gwénaëlle – GRANDIL Gwenaëlle – LE CLERC'H David – FRENE Barbara – GUISNEL Alain – MESTRIC Manuella – KRAUS Jean-Paul.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom

LESCA Véronique à CARDUNER Didier
LE GOC LE SAGER Fabienne à GEORGES Valérie
DAGORN Nicolas à LE GRAND Bruno
LAFFORGUE Valérie à BRAESCU ANDRIEU Morgane
MIALON Dominique à NAVINER Marylène

Absent(e)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance

KRAUS Jean-Paul

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212902936-20260407-DEL07042603-DE

Monsieur Le Maire indique que la commission d'appel d'offres est l'organe chargé, pour les collectivités territoriales d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer le marché. Elle dispose du pouvoir de déclarer la procédure infructueuse et doit donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée.

Le Code de la commande publique ne précise plus le régime et la composition de la commission d'appel d'offres ; seules les dispositions du CGCT sont applicables en la matière.

Elle est composée de membres à voix délibérative issus de l'assemblée délibérante et, le cas échéant, de membres à voix consultative autorisés à participer aux travaux de la CAO ou convoqués facultativement par elle. Elle est obligatoirement réunie pour les marchés formalisés, sauf urgence impérieuse.
Elle intervient obligatoirement dans les procédures de marchés publics formalisés (montants de plus de 5 404 000 euros pour les marchés de travaux et de 216 000 euros pour les marchés de fournitures et services depuis le 1er janvier 2026).

Á Trégunc, par délibération en date du 28 mars 2023, les seuils de sollicitation de la Commission d'Appel d'Offres ont été fixés à :

- 215 000€ HT pour les marchés de fournitures et de services
- 850 000€ HT pour les marchés de travaux

Conformément à l'article L 1411-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les règles de composition de cette commission sont les suivantes pour les communes de 3 500 habitants et plus :

- Le Maire ou son représentant, Président,
- 5 membres du conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste (membres titulaires).

Il doit être procédé, selon les mêmes modalités, à la désignation de 5 membres suppléants (un suppléant n'est pas le suppléant d'un titulaire mais suppléant de la liste par ordre de désignation). L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

Le conseil municipal devra procéder à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

Monsieur le Maire demande qui souhaite se porter volontaire au sein du conseil municipal (liste de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants).

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au vote à bulletin secret.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les membres ci-après pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres :

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212902936-20260407-DEL07042603-DE

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Président : BELLEC Olivier

Titulaires	Suppléants
ROBIN Yves	NAVINER Marylène
LE FLOC'H Véronique	BRAESCU ANDRIEU Morgane
KRAUS Jean-Paul	AUDET Olivier
DAGORN Nicolas	GUISNEL Alain
BOSSER-GODREAU Véronique	GIRARD Gwenaëlle

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 9 avril 2026
LE MAIRE
Olivier BELLEC

